

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2014

Absents : Sylvain DOUSSE donne procuration à Jean-Paul PECAUD

Convocation 6 mai 2014

Secrétaire : Paul CORNU

début de séance : 20h00

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du précédent conseil.

1) Urbanisme

* PC 025 631 14 C0002 : Déposé le 5 mai 2014 par le GAEC du RANCH représenté par Monsieur Claude DEVAUX pour la réalisation de l'extension d'un bâtiment agricole et la création d'un bâtiment aire paillée pour veaux. Instruction en cours.

* Droit de préemption :

- Parcelle AB 139, 33 Grande Rue, appartenant à Monsieur Antoine MANZONI.

- Parcelle AA 487, Aux Valimbelles, appartenant à Monsieur DENISOT et Mme DECOSTERD.

La commune ne souhaite pas acquérir ces biens.

2) Vote des indemnités Maire adjoints

L'exposé du Maire entendu, notamment sa proposition de diminuer ses indemnités suite à la création d'un quatrième poste d'adjoint,

Le Conseil Municipal, après délibération à 13 voix pour, une contre et une abstention, décide de fixer les indemnités des élus comme suit :

Maire : 22.75 % de l'indice 1015, soit 864.83 € brut ;

Adjoints : 8.25 % de l'indice 1015, soit 313.62 € brut.

3) Budget

* Décision modificative :

Afin de régler la facture du Géomètre JAMEY concernant des frais d'étude pour la création d'un chemin communal et l'extension du cimetière, il y a lieu de prendre une modification budgétaire modificative comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D2031 : Frais d'étude		1000.00 €		
Total D20 : immobilisations incorporelles		1000.00 €		
D2313 : immos en cours constructions	1000.00 €			
Total D23 : Immobilisations en cours	1000.00 €			
Total	1000.00 €	1000.00 €		
Total général		0.00 €		0.00 €

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil approuve cette modification budgétaire.

4) Ferme communale

* Point sur les travaux

Paul CORNU et Sylvain DOUSSE se chargent de la vérification du système d'assainissement du bâtiment.

Les Procès Verbaux de réception sont en cours de réalisation sauf pour les entreprises SAGE, VERDET, EGB et BURLA pour lesquelles des travaux de finition restent à réaliser.

5) Lotissement

* Point sur la vente des terrains

Une proposition avec négociation est en cours pour le lot B. Le Conseil Municipal souhaite savoir si les personnes intéressées ont eu un accord bancaire préalable et souhaite connaître les détails exacts de leur négociation.

6) Ecoles

* Point sur la dernière réunion SIVOS

Le budget du SIVOS a été voté. Sébastien GIRARDET, nouveau président, rappelle que la mise en place des rythmes scolaires pose de nombreuses difficultés organisationnelles.

7) Achat

* Remplacement de l'ordinateur du secrétariat

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de changer l'ordinateur de secrétariat afin de pouvoir installer le nouveau logiciel de gestion des administrés E-MAGNUS. Un seul devis a été reçu pour l'instant, de la société ProAsInfo pour un montant de 912 € TTC. La commune attend d'autres devis.

8) Organisation des élections européennes

Le Conseil Municipal met en place le planning de présence au bureau des élections européennes le dimanche 25 mai 2014.

9) Questions diverses

* Représentant de la commune à la CAGB

Le Maire expose que la Préfecture a fait apparaître qu'il n'appartient pas au conseil municipal d'élire les conseillers communautaires puisqu'ils sont désignés automatiquement selon l'ordre établi lors de l'élection du Maire et des Adjointes et selon la démission du Maire en tant que Conseiller Communautaire. Ainsi, la délibération n° 2014 - 03 - 13, prise en conseil du 28 mars 2014 et portant désignation des Conseillers communautaires n'a pas lieu d'exister.

Aussi, après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de rapporter cette délibération.

* Désignation du référent communal de sécurité routière

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Christine PESEUX comme référent communal de sécurité routière.

* La fête de l'école aura lieu le 27 juin 2014. A cette occasion, la commune prêtera des tentes à l'association des Parents d'Elèves.

* Création d'un site Internet : un groupe de travail est constitué.

Une permanence d'élus est mise en place
A partir du mois de juin
(Avec période d'essai en fonction de la demande)
Les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois entre 10h30 et 12h.

Fin de séance : 23h30